



COLLEGE Léodate VOLMAR
Rue Edgard MILIEN
BP 25
97393 Saint-Laurent-du-Maroni cedex
☎: 0594 34 26 53
☎: 0594 34 26 54
✉: ce.9730348r@ac-guyane.fr

NOTE D'INFORMATION

INSCRIPTION RENTREE 2025

Chers parents,

Nous vous informons que la réinscription des élèves aura lieu du **lundi 23 juin 2025** au **vendredi 04 juillet 2025** :

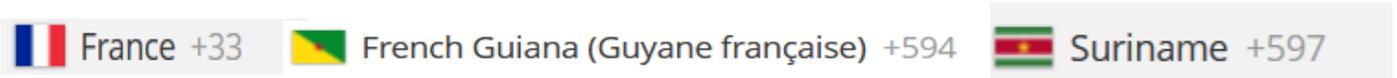
JOUR	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h00 à 12h00	14h00 à 16h00
Mardi	8h00 à 12h00	14h00 à 16h00
Mercredi	8h00 à 12h00	
Jeudi	8h00 à 12h00	14h00 à 16h00
Vendredi	8h00 à 12h00	14h00 à 16h00

Vous devrez vous présenter aux dates et horaires indiqués munis des pièces justificatives :

- Notification d'affectation au collège Léodate VOLMAR
 - Copie du livret de famille complet (ou tout document précisant la filiation de l'élève)
 - Photocopie de la pièce d'identité du parent ou représentant légal
 - Un extrait du jugement investissant la garde de l'enfant, uniquement en cas de divorce ou de séparation de corps.
 - Attestation officielle de tutelle pour les enfants ne vivant pas avec leurs parents
 - 2 photos d'identité (avec nom et prénom inscrits au dos)
 - Une attestation d'assurance scolaire pour l'année 2025-2026
 - Justificatif de domicile au nom du responsable légal (facture EDF, télécom, SGDE...)
- Si vous êtes hébergé, joindre une copie du justificatif de domicile, une attestation d'hébergement et une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge*
- Une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé.

Nous attirons votre vigilance sur les N° de téléphone portable ainsi que les adresses mails que vous nous transmettez. Cela nous permet de vous joindre en cas d'urgence concernant votre enfant.

Il est impératif d'indiquer le numéro de téléphone du responsable légal qu'il soit :



Vous pouvez ajouter le numéro de téléphone d'une personne à contacter en cas d'urgence.

N'hésitez pas à nous communiquer votre propre numéro de téléphone afin d'assurer la sécurité de votre enfant. Sachez que si vous rencontrez des difficultés avec la langue française, des traducteurs pourront être mis à votre disposition.

MERCI DE PREVOIR VOS PHOTOCOPIES
AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

Les inscriptions se font uniquement par le(les) représentant(s) légal (aux) de l'élève.

LES AIDES AUX FAMILLES AU COLLEGE

LE FOND SOCIAL est une aide qui sert à aider les familles en difficulté à régler les frais de cantine, transport scolaire, fournitures scolaire, achat de vêtements...)

Pour faire la demande, il suffit de prendre RDV avec l'assistante sociale pour constituer le dossier ou la secrétaire de gestion pour retirer le dossier vierge.

Une commission présidée par le Chef d'établissement instruira les dossiers déposés et rendra une décision qui pourra être une aide totale ou partielle.

LA BOURSE DES COLLÈGES : Versée sous conditions de ressources, elle a pour but de financer une partie des frais liés à la scolarité de votre enfant collégien (cantine, transports, etc.). Les montants versés dépendront de vos revenus et de la composition de votre famille, **allant de 38 euros à 165 euros par trimestre et par enfant**. Cette aide peut par ailleurs être cumulée avec l'aide à la cantine scolaire. Vous devez faire votre demande entre début septembre et mi-octobre, sachant que pour les élèves scolarisés dans le public, il est possible d'effectuer votre démarche en ligne via le portail « Scolarité-Services ».

INSCRIPTION AUX TRANSPORT SCOLAIRES

Les familles doivent inscrire leurs enfants au transport scolaire auprès de la direction des transports de la Collectivité Territoriale de la Guyane :

- **En ligne à l'adresse** : <https://ctguyane-scolaire.anvergur.org/ctguyane-scolaire/>
- **Par formulaire papier** à déposer au **(CAIT) de Saint-Laurent du Maroni**, 6 boulevard du Générale de Gaulle
97320 Saint-Laurent du Maroni Tel :05 94 34 03 70

Lundi au jeudi : 7h00 à 14h30 et Vendredi de 7h00 à 14h00

Les pièces à fournir

- La fiche d'inscription dûment remplie
- L'attestation d'assurance type responsabilité civile trajet/école
- 1 photo d'identité récente
- La pièce d'identité du représentant légal
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le livret de famille obligatoire : original + copie de la partie mentionnant l'enfant à inscrire / ou fiche familiale

Tarifs appliqués en 2024-2025 (sous réserve de modification de la CTG)

- Plein tarif 1 à 2 enfants : 120,00€ par enfant
- À partir de 3 enfants : 96,00€ par enfant jusqu'au 14 septembre de l'année en cours
- À partir du 01 avril : 60,00€

Des fiches d'inscription seront mises à disposition pour les parents des élèves transportés

Secteurs et arrêts pour les élèves transportées du collège VOLMAR

ILE PORTAL

ROUTE DE ST JEAN

PLATEAU DES MINES

ESPERANCE

CHEMIN BUSHIMAN

RÉSIDENCE WASHILI

RÉSIDENCE BOLOUMA